

NOTE DE POSITIONNEMENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) MIDI- PYRENEES « SOLS & EAU »

Dans le cadre de l'année internationale des sols, nous avons décidé - en cohérence avec le projet fédéral de FNE - d'organiser un séminaire sur les sols et l'eau. Une première journée à destination du grand public (citoyens, étudiants, monde agricole, associatifs, institutionnels, etc.) avait pour objectif de présenter les enjeux liés au sol, et ses liens avec l'eau au regard du contexte en Occitanie, région où les surfaces sont massivement irriguées et concentrées sur quelques productions (maïs, arboriculture, vigne ...). La deuxième journée de ce séminaire était consacrée à l'élaboration de notre positionnement relatif à l'enjeu « Sols et Eau ». La présente note est le fruit de ce travail collaboratif et de cette réflexion collective.

LE CONTEXTE

Le sol, en tant que milieu naturel, est autant méconnu que précieux. Tout à la fois matrice nourricière, filtre, puits de carbone, le sol est un élément indispensable au maintien et au développement de la vie. « *A l'interface entre l'atmosphère, l'eau, les roches et le monde du vivant, il participe aux grands cycles d'énergie, d'eau, et d'éléments* ¹ », il constitue ainsi un élément central de la vie terrestre.

L'eau et l'air disposent de protections juridiques, ce n'est pas le cas pour le sol. Pourtant le sol permet de garantir notre sécurité alimentaire. Il est le support de la biodiversité naturelle et cultivée, et assure un rôle important dans la régulation du climat. Par ailleurs le sol est la ressource naturelle

¹ M-C. Girard et al, Sols et environnement, Dunod 2^{ème} édition, 2011

première pour la production agricole. La préservation des sols est indispensable à l'avenir de la production alimentaire, il s'agit d'un capital productif dont nous devons collectivement prendre soin.

Il constitue ainsi l'une des ressources les plus stratégiques de l'Europe. Il est temps d'en assurer la protection à l'échelle nationale et plus spécifiquement en Occitanie.

C'est – entre autres – dans la relation entre le sol et la ressource en eau, que la région, et plus particulièrement le bassin Adour-Garonne, sont concernés au premier chef et ce à travers divers aspects.

L'IRRIGATION : Le bassin Adour-Garonne représente à lui seul 34% des surfaces irriguées françaises. **De ce fait un travail prospectif et opérationnel concernant la relation entre le sol et la ressource en eau est prioritaire.** Pour mémoire les ex-régions Midi-Pyrénées, Aquitaine et Poitou-Charentes sont respectivement 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} régions de France en termes de surfaces irriguées.

L'ASPECT AGRICOLE : L'Occitanie est marquée par son caractère agricole (50% en SAU). L'agriculture à caractère industriel y est responsable d'une érosion hydraulique très importante (perte de 2 centimètres de sol arable par an), favorisée par le travail profond du sol, le tassement par des engins de plus en plus lourds, et l'usage massif d'engrais minéraux et de pesticides. Ceci entraîne un **appauvrissement des sols et des pertes irrémédiables de fertilité et de surfaces**. Le résultat est que les sols retiennent et filtrent de moins en moins l'eau, les déséquilibres quantitatifs s'accroissent (étiages de plus en plus sévères) et la qualité de l'eau se dégrade (eau polluée : pollution chimique d'une part, et matières en suspension importantes lors des crues d'autre part). Compte tenu du rôle primordial que joue le sol et de l'état de la ressource en eau sur le territoire, il apparaît évident que l'atteinte du bon état des masses d'eau (DCE) passe en particulier par la préservation des sols (lithosphère, écosystème complexe).

LE DRAINAGE : Le bassin Adour-Garonne connaît un **drainage à vaste échelle des terres agricoles et des zones humides** : il provoque l'assèchement des zones humides, diminue drastiquement la capacité de stockage de l'eau dans les sols, augmente la réactivité hydraulique des bassins versants et la vitesse de transfert des micro-polluants agricole vers la masse d'eau libre (lacs,

cours d'eau). Le drainage à grande échelle a ainsi pour conséquences l'amplification de l'intensité des crues, l'accroissement des phénomènes d'érosion, la dégradation de la qualité de la masse d'eau, la modification voire la destruction des milieux aquatiques. Bien que réglementés, on recense encore des drainages illégaux qui échappent à toute évaluation préalable et à toute sanction ou mesure compensatoire.

LES PLAINES ALLUVIALES : Dans les ex-régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, la problématique des gravières en plaine alluviale (sur les grandes réserves d'eau que sont les nappes pluviales et alluviales) doit également être abordée lorsqu'on s'intéresse à l'enjeu « Sols et Eau ». En effet, la puissance des gisements en graves alluvionnaires attise la convoitise des géants du BTP, (exemple de la grande nappe de Saverdun-Montaut-Mazères en Ariège). Ce sont ainsi des milliers d'hectares de terres agricoles de bonne qualité qui sont concernés en Midi-Pyrénées et Aquitaine (1 000 hectares sur le seul département de l'Ariège). Ces surfaces exploitées laissent à jour les grandes nappes exposées aux pollutions directes et à l'évaporation. Les récentes études du BRGM chiffrent à 2 Millions de m³ pour 1000 hectares de plan d'eau le bilan hydrique par évaporation.

Au motif de limiter les évaporations et de permettre un retour de ces surfaces en terres agricoles, la pratique des remblaiements de ces nappes par des déchets dits « inertes » du BTP se multiplie. Ce sont des millions de tonnes de déchets qui sont ainsi envoyés dans les nappes, rendant sols et nappes impropres à une utilisation noble de leur potentiel.

LES SOLS FILTRENT L'EAU : c'est grâce à leur écosystème complexe que l'eau de pluie trouve son chemin dans le sol. Aux moyens des micro-organismes du sol, et des racines qui peuvent descendre jusqu'à la roche-mère, l'eau s'enrichit en minéraux essentiels à notre santé. Grâce à leur richesse en matière organique, les sols stockent l'eau dans des interstices - pour partie créés par les vers de terre² - et dans les nappes phréatiques, réservoirs naturels d'eau. Cette eau de pluie filtrée par les sols et stockée en sous-sol, nous permet de capter une eau de qualité, à condition de ne pas la polluer en surface. Le sol fonctionne comme une éponge au gré des saisons. Le sol est ainsi un réacteur puissant qui permet, s'il fonctionne bien, d'assurer le stockage d'une grande quantité d'eau. Puis la restitution

² <http://www.agroforesterie.fr/base/presse/upload/2004/Marcel-Bouche-entretien-nov-2004-Terre-sauvage.pdf> : « Leur aptitude à creuser des galeries (...) autour de 5000 kilomètres par hectare, permet une percolation de l'eau dans le sol très rapide »

d'une eau de grande qualité, de même qu'il est pourvoyeur de biodiversité. IL AMELIORE AINSI LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA DIMINUTION DES IMPACTS DES INONDATIONS ET DES SECHERESSES.

Partant de ce constat, FNE Midi-Pyrénées souhaite se positionner sur l'enjeu « Sols et Eau » afin de défendre la préservation de ces deux ressources. En effet, nous ne parviendrons pas à préserver la ressource en eau sur le bassin Adour-Garonne sans protéger le sol.

LES PROPOSITIONS DE NOS ASSOCIATIONS

- **Etablir et donner un statut juridique permanent (de protection) aux éléments pérennes du paysage** (prairies permanentes, bois et forêts, ripisylves, talus et pierriers, haies, arbres isolés, zones humides...) qui permettent d'assurer la protection des sols. **Interdire toute nouvelle destruction de zone humide**, grâce à une protection nationale plus stricte (venant compléter sa protection existante au niveau international, qui ne concerne que les zones humides remarquables). **AU MÊME TITRE QUE L'EAU, LE SOL EST UN BIEN COMMUN DE LA NATION**
- **Utiliser les zones naturelles et agricoles comme moyen de lutte contre les inondations** (de plus en plus fréquentes et violentes), notamment dans les zones littorales, particulièrement exposées de surcroît au risque de submersion.
- **Utiliser le mécanisme de « primes PAC » pour rémunérer les prestations d'intérêt général de l'agriculture (aménités)**, et ne plus apporter un simple soutien à la rémunération des agriculteurs quelques soient leurs pratiques. Ainsi l'entretien des haies, la réduction drastique de l'usage des intrants chimiques (particulièrement les herbicides mais aussi les engrais de synthèse, qui déséquilibrent la vie bactérienne et plus globalement la pédofaune), la couverture du sol entre deux cultures, ainsi que la rotation des cultures, le retour de matières organiques au sol, sont autant de pratiques qui rendent possible le bon fonctionnement de l'écosystème du sol et de fait accroissent la production de biomasse. Réorienter massivement les aides PAC vers l'agriculture de type biologique ou agro-écologique (sous condition que cette dernière n'utilise pas

d'intrants néfastes pour le sol et l'eau). La réforme à venir de la PAC doit permettre le développement d'une agriculture diversifiée, intégrée à son environnement et liée au terroir. Cela valorisera les richesses patrimoniales de nos paysages ainsi que la biodiversité ; cela favorisera une production alimentaire de qualité tout en permettant aux agriculteurs de vivre de leur métier.

- **Arrêter toutes les aides publiques directes ou indirectes qui favorisent la consommation d'eau et incitent les agriculteurs à irriguer** (aide à la construction de barrage et autres retenues, aide au matériel d'irrigation sans conditionnement aux économies de prélèvement, etc...).
- **Limiter/encadrer l'usage d'engins lourds agricoles qui tassent les sols et détruisent les espaces aérés (oxygène) créés par la biodiversité du sol.** Réglementer l'usage des engins de travaux public en zones naturelles, forestières et agricoles afin de limiter les effets du tassement (abaissement de la capacité de stockage et de filtration, diminution de la biodiversité, augmentant la vulnérabilité au changement climatique et à l'érosion) et pour un meilleur encadrement des modifications inopportunes de l'hydraulique des bassins versants (mode d'écoulement des eaux de surface).
- **Obtenir plus de transparence sur les données des exploitations agricoles (surface, eaux, OUGC, etc).** En effet, nombre d'études menées sur le territoire pâtissent du manque d'informations qu'elles parviennent à collecter (l'étude sur les potentiels gisements d'économie d'eau du bassin Adour-Garonne en est un bon exemple).
- **Développer les projets de territoire à l'échelle d'un bassin versant avant tout aménagement,** pour disposer d'une vision cohérente à l'échelle du bassin versant, et réunir autour d'un même projet les différents partenaires et acteurs du territoire (usagers, acteurs publics, privés, agriculteurs, APNE etc.).
- **Amener les agriculteurs à passer des contrats à durée longue (10, 15, 20 ans), contrats attachés à la parcelle et non à l'exploitant, pour la transition :** passer de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique (AB) et à l'agro-écologie (associatifs Terre de Liens, Natura 2000, MAEC Bio). **Inciter et surtout faciliter le passage vers l'AB et l'agro-écologie par des politiques inscrites dans le temps long et sécurisant les agriculteurs dans la**

transition en leur donnant de la visibilité : cela implique des mesures pérennes et des versements en temps et en heure de toutes les aides contractuelles rémunérant des aménités.

- **Mettre en garde contre l'agriculture de conservation** quand elle utilise des désherbants (ce qui est très majoritairement le cas aujourd'hui), et s'assurer que les pratiques dites « agro-écologiques » (qui pour l'heure ne sont ni définies ni contrôlées) soient compatibles avec le respect de la biodiversité et adaptées aux terroirs/territoires.
- **Inciter les instituts de recherche publics à s'investir davantage sur l'aspect économique et social de la pratique de l'AB et de l'agro-écologie, son incidence sur l'utilisation de l'eau, sur la vitalité des territoires, et sur le changement économique/social que cela implique.** Les études doivent intégrer les débouchés économiques potentiels/éventuels liés aux changements de pratiques agricoles. Valoriser le métier d'agriculteur, promouvoir la diversité des productions, partager un patrimoine culinaire de terroir, renouer avec une agriculture paysanne en circuits de proximité et de confiance, engagerait la France dans un changement de paradigme sociétal profond, mais incontournable. Indispensable si nous voulons avoir demain des territoires et des sols vivants, et retrouver une eau de bonne qualité en nappe et en surface.
- **Investir la thématique sol dans les formations initiales agricoles**
- Mobiliser les acteurs territoriaux pour intégrer sols dans les CLEs afin de permettre une prise en compte et une gestion des sols à l'échelle de chaque bassin versant.
- **Imposer dans les nouveaux dossiers de drainage (autorisation, déclaration) la prise en compte des drainages existants à proximité. Renforcer le contrôle des inspecteurs de l'environnement sur les drainages illégaux.**
- **Obtenir un moratoire sur les remblaiements en nappes phréatiques par des déchets « inertes », en carrière alluvionnaire notamment, même si ces remblaiements visent à reconstituer des terres agricoles ; ceci doit être obtenu à l'occasion de l'élaboration tant du PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets) que du SRC (schéma régional des carrières).** Nous rappellerons que les déchets inertes doivent prioritairement rentrer dans les filières de l'économie circulaire. Au plan scientifique, cet avis reste en attente du prononcé des conclusions de l'INERIS et du BRGM sur le caractère inerte d'un déchet et définitivement stocké en eau.

CREER UN ESPACE DE DIALOGUE ENTRE LES APNE ET LA PROFESSION AGRICOLE

La préservation des « sols et de l'eau » ne sera pas possible sur le territoire sans un dialogue plus étroit entre les agriculteurs et les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE). Aussi vis-à-vis des agriculteurs, FNE Midi-Pyrénées souhaite participer à la création et au développement d'une démarche de dialogue, ouverte à toutes et tous, dans l'objectif de la protection et de la restauration de la qualité des sols et de l'eau.

La clé d'entrée de cette démarche est l'environnement en général et la fonctionnalité des milieux en particulier, afin d'aboutir à des solutions favorables au bon fonctionnement de la biosphère, permettant une économie durable et respectueuse de l'individu et de son environnement.

Nous souhaitons initier plus de **concertation** avec les diverses parties prenantes (institutions, groupes paysans, élus locaux...) en définissant des priorités pour améliorer le partage de vécus et **faire émerger des solutions acceptables économiquement, écologiquement et socialement**.

Intervenir auprès des lycées agricoles et des chambres d'agriculture peut matérialiser dans un premier temps cette volonté de concertation/compréhension réciproque plus poussée.

Cet espace de concertation pourrait prendre la forme, en premier lieu, d'un « contrat social » à respecter par les deux parties (APNE/Acteurs agricoles) garantissant la pérennité des échanges :

- En agissant pour préserver l'environnement, les APNE participent à créer les conditions d'une meilleure santé économique pour l'agriculteur et à la préservation de son capital productif ;
- Ce dernier participe quant à lui à la qualité alimentaire et à la bonne santé du citoyen (ainsi qu'à la qualité des milieux).

Il s'agit pour nous de partager notre connaissance du milieu. Partant du fait que les APNE ne peuvent être porteurs d'une parole qui convienne à tout le monde, nous souhaitons être dans la **concertation** en plaçant des limites (garde-fous ?) éthiques à ne pas dépasser.

Notre souhait est de nous positionner pour une agriculture respectueuse de notre capital naturel commun et n'obérant pas ses capacités à produire dans l'avenir, en soutenant les agriculteurs qui produisent des aliments de qualité et de haute valeur nutritionnelle.